



Jeux de l'Acadie

RÔLES ET RESTRICTIONS DES INTERVENANTS LORS DE LA FINALE DES JEUX DE L'ACADIE

GUIDE D'OPERATIONS

SOCIÉTÉ DES JEUX DE L'ACADIE
702 RUE PRINCIPALE, BUREAU 210
PETIT-ROCHER (N.-B.) E8J 1V1
INFO@JEUXDELACADIE.ORG
506-783-4207

RÔLES ET RESTRICTIONS DES INTERVENANTS LORS DE LA FINALE DES JEUX DE L'ACADIE

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et décrit autant les hommes que les femmes sans aucune discrimination.

INTRODUCTION

Ce document vise à clarifier les termes utilisés pour qualifier les principales et principaux intervenants lors des activités de la Société des Jeux de l'Acadie.

Dans un premier temps, les définitions, les responsabilités et l'âge de ces intervenants sont données. Par la suite, une section élabore les différents aspects lors de la Finale des Jeux de l'Acadie.

LEXIQUES

LA SOCIÉTÉ DES JEUX DE L'ACADIE

La Société des Jeux de l'Acadie est un organisme sans but lucratif qui établit les normes et règles du programme des Jeux de l'Acadie et coordonne les événements de ce programme. L'organisme compte des représentants des régions francophones des provinces participantes.

COMITÉ RÉGIONAL OU PROVINCIAL DES JEUX DE L'ACADIE, RÉGION _____ INC.

Le Comité régional des Jeux de l'Acadie est l'autorité régionale dans chacune des régions participantes et est responsable de l'organisation des compétitions régionales en vue de la sélection des athlètes conformément à la philosophie et aux objectifs énoncés par la Société des Jeux de l'Acadie. Le mandat des membres et les objectifs du Comité régional des Jeux de l'Acadie sont fixés par les règlements de celui-ci, en autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec les buts et politiques de la Société des Jeux de l'Acadie.

ENTRAÎNEUR

L'entraîneur est la personne qui agit comme responsable d'une équipe lors des Jeux régionaux ou lors de la Finale des Jeux de l'Acadie. L'entraîneur doit être âgé de 19 ans et plus sauf si le Comité régional des Jeux de l'Acadie, en cause, peut fournir l'assurance que l'individu a la maturité nécessaire pour occuper ce poste. Le Comité régional doit en aviser la Société des Jeux de l'Acadie par écrit en même temps que les formulaires d'inscription et les formulaires médicaux. Tous les entraîneurs doivent détenir leur formation partie A du module multisports (Compétition - introduction) du programme national de certification des entraîneurs à leur deuxième participation à la Finale des Jeux de l'Acadie. La compilation de cette certification a débuté à la Finale 2005.

Pour les disciplines mixtes (athlétisme, badminton, mini hand-ball et tennis), un entraîneur et un gérant, soit une femme et un homme accompagneront les athlètes. Pour les autres disciplines, un entraîneur ou un gérant devra être du même genre que l'équipe concernée.

GERANT

Le gérant doit être âgé de 19 ans et plus sauf, si le Comité régional des Jeux de l'Acadie, en cause, peut fournir l'assurance que l'individu à la maturité nécessaire pour occuper ce poste. Le Comité régional doit en aviser la Société des Jeux de l'Acadie par écrit en même temps que les formulaires d'inscription et les formulaires médicaux.

Pour les disciplines mixtes (athlétisme, badminton, mini hand-ball et tennis), un entraîneur et un gérant, soit une femme et un homme accompagneront les athlètes. Pour les autres disciplines, un entraîneur ou un gérant devra être du même genre que l'équipe concernée.

PARTICIPANTS

Jeunes garçons et jeunes filles qui participent en tant que joueurs à une des disciplines inscrites aux volets compétitifs des Jeux de l'Acadie. L'âge et le genre des participants pour chaque discipline sont précisés ci-dessous :

- Athlétisme mixte UNI.....12-13 ans ;
- Athlétisme mixte UNI.....14-15 ans ;
- Para-athlétisme mixte UNI 17 ans et moins ;
- Badminton mixte..... 16 ans et moins ;
- La Voix des groupes 16 ans et moins ;
- Improvisation mixte 14 ans et moins ;
- Mini handball mixte L'Acadie Nouvelle..... 12 ans et moins ;
- Soccer féminin 14 ans et moins ;
- Soccer masculin 14 ans et moins ;
- Ultimate frisbee mixte..... 16 ans et moins ;
- Vélo de montagne mixte 14 ans et moins ;
- Volleyball féminin 14 ans et moins ;
- Volleyball masculin 14 ans et moins.

CHEF DE MISSION

Le Chef de mission est la personne désignée par le Comité régional pour diriger la délégation à la Finale des Jeux de l'Acadie. Le Chef de mission est la personne responsable de sa délégation pendant toute la durée de la Finale des Jeux de l'Acadie. Étant donné l'ampleur du travail à effectuer, il est fortement recommandé que le Chef de mission ne soit pas le Président du Comité régional des Jeux de l'Acadie. Le Chef de mission doit être âgé de 19 ans et plus sans exception.

ADJOINTS

Le Chef de mission est aidé dans ses fonctions par trois (3) personnes désignées par le Comité régional des Jeux de l'Acadie. Cette équipe de quatre (4) personnes doit obligatoirement être composée de deux (2) femmes et deux (2) hommes. Les adjoints doivent être âgés de 19 ans et plus sans exception.

ACCOMPAGNATEUR

Des personnes adultes (dont le nombre est fixé dans le Document technique de la SJA) sont requises pour venir en aide aux entraîneurs, gérants, Chefs de mission et adjoints dans leurs fonctions. Les accompagnateurs doivent être âgés de 19 ans et plus sans exception.

DELEGATION

Une délégation est composée des personnes suivantes : les participants, les entraîneurs, les gérants, les accompagnateurs, le Chef de mission et ses adjoints.

ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement d'une délégation est composée du Chef de mission, des trois (3) adjoints, des accompagnateurs, des entraîneurs ainsi que des gérants.

COMITE TECHNIQUE

Le Comité technique est composé de trois (3) personnes, soit le VP au développement sportif, le VP au développement culturel, une personne ressource sportive nommé par le CA de la Société des Jeux de l'Acadie et une personne ressource culturel nommé par le CA de la Société des Jeux de l'Acadie. La Direction générale de la Société des Jeux de l'Acadie agit à titre de personne ex-officio. Le Comité technique prendra toutes les décisions concernant la programmation qui ne sont pas incluses dans le Document technique.

COMITE DU BRIS D'EGALITE

~~Le Comité du bris d'égalité est composé de six (6) personnes, soit les trois (3) membres du Comité technique plus le responsable du COFJA de la discipline sportive concernée, le responsable des statistiques et son vérificateur. La Direction générale adjointe de la Société des Jeux de l'Acadie agit à titre de personne ex officio. La décision finale du comité se fait à l'unanimité. Le coordinateur au développement sportif préside la réunion et présente les faits et les statistiques.~~

GROUPE INVITE

La Société des Jeux de l'Acadie adopte le principe d'accepter la participation d'un groupe de langue française qu'elle invite pour la Finale des Jeux de l'Acadie. La participation du groupe invité dans telle ou telle discipline sera déterminée d'un commun accord entre la Société des Jeux de l'Acadie, le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et le groupe invité.

Toute acceptation d'une délégation étrangère devra être approuvée par le Comité du développement sportif et le Conseil d'administration de la Société des Jeux de l'Acadie. Les modalités seront élaborées et présentées à ce Conseil d'administration pour approbation.

La formule de compétition sera adaptée en fonction de la présence du groupe invité.

HÉBERGEMENT DES PARTICIPANTS

REPARTITION

Tous les participants masculins sont hébergés dans des locaux distincts des participantes féminines durant les Jeux régionaux et la Finale des Jeux de l'Acadie.

SURVEILLANCE

Chaque délégation doit assigner une personne de 19 ans et plus pour chaque local d'hébergement de leurs participants.

REGLEMENTS

Tous les membres d'une délégation hébergés sur les sites de la Finale des Jeux de l'Acadie doivent suivre les mêmes règlements, et ce, sans distinction d'âge, de rôle et de genre.

Tous bénévoles ou employés des Jeux de l'Acadie sont assujettis à la politique de filtrage des ressources humaines des Jeux de l'Acadie qui se retrouve dans le Guide d'opérations.

COMMUNICATION

Les responsables de la sécurité du COFJA, lors de la Finale des Jeux de l'Acadie, doivent être capable d'entrer en communication **en tout temps** avec le Chef de mission ou ses adjoints.

IRRÉGULARITÉ

Toute irrégularité relative aux inscriptions non-mentionnées dans le Document technique est référée au Conseil d'administration de la Société des Jeux de l'Acadie pour décision. La décision du Conseil

d'administration dûment constitué est prise selon un vote au 2/3 des membres présents et cette décision est finale.

COMPORTEMENT

Les questions de discipline des participants, des entraîneurs et des gérants lors des compétitions sportives, relèvent de l'arbitre de la partie et ensuite du Comité technique. La décision du Comité technique est finale. Toutefois, l'autorité du Comité technique se limite à la compétition sportive, la compétition artistique et culturelle ainsi qu'à la vie active.

Tout autre problème durant la Finale des Jeux de l'Acadie, relié à la conduite des membres de la délégation, relève du Chef de mission de la délégation concernée. Si le problème ne peut être réglé à ce niveau, il est référé au Conseil d'administration de la Société des Jeux de l'Acadie qui aura à trancher la question selon un vote au 2/3 des membres présents. Suite à la Finale, cette décision sera ramenée à la prochaine réunion du Conseil et pourra, par un vote au 2/3 des membres présents, imposer des sanctions additionnelles si jugées nécessaire.